

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-08 Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la station d'épuration de Grandvillars

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 17 mai 2017, par laquelle la Communauté de Communes du Sud Territoire sollicite l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Grandvillars,

Vu l'arrêté de la Préfecture, du 13 novembre 2017, portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la station d'épuration de Grandvillars,

La station d'épuration de Grandvillars, d'une capacité de 20 000 eqhab, traite les eaux usées de 5 communes françaises et 4 communes suisses. A la création et mise en service de la station d'épuration en 1990, un arrêté d'autorisation a été établi pour une validité de 10 ans. Il n'a pas été à ce jour renouvelé. Afin de régulariser cette situation, un nouvel arrêté doit être établi.

Pour cela, la Communauté de Communes a réalisé une étude d'impact portant sur l'ensemble du système d'assainissement que représente la station d'épuration mais également les réseaux de collecte et ceci par temps sec ou temps de pluie. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en mai 2017.

Il sera procédé, du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018, à une enquête publique relative à cette demande d'autorisation unique environnementale.

En application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes du Sud Territoire est appelée à donner son avis, par délibération, dès l'ouverture de l'enquête.

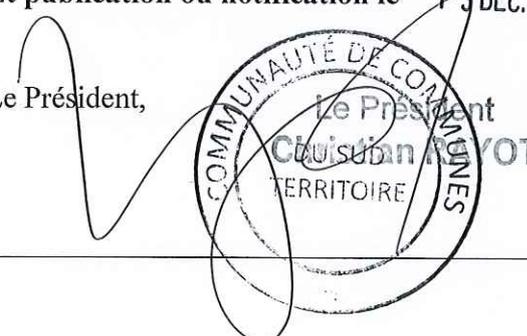
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la station d'épuration de Grandvillars,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce dossier.**

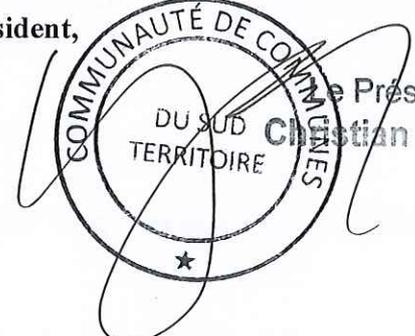
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 DEC. 2017

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE